



Crédit : Joël Balcaen

## DÉMARCHES DE SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES : QUELLES ÉVOLUTIONS ET FUTURES OBLIGATIONS ?

*Mardi 26 avril 2022*

*14h – 16h*

# PARTIE 1 LES DÉMARCHES DE SÉCURITÉ DE L'INFRASTRUCTURE

Panorama général

# HISTORIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES PROJETS ROUTIERS

**1989**

**Livre blanc sur la sécurité routière**  
*Préconise un contrôle de sécurité des projets routiers*

**2008**

**Directive européenne GSIR**  
*Quatre démarches obligatoires sur RTE-T*

- *Evaluation des incidences sur la sécurité routière*
- *Audits de sécurité routière*
- *Classification et gestion de la sécurité*
- *Inspections de sécurité*

**2001**

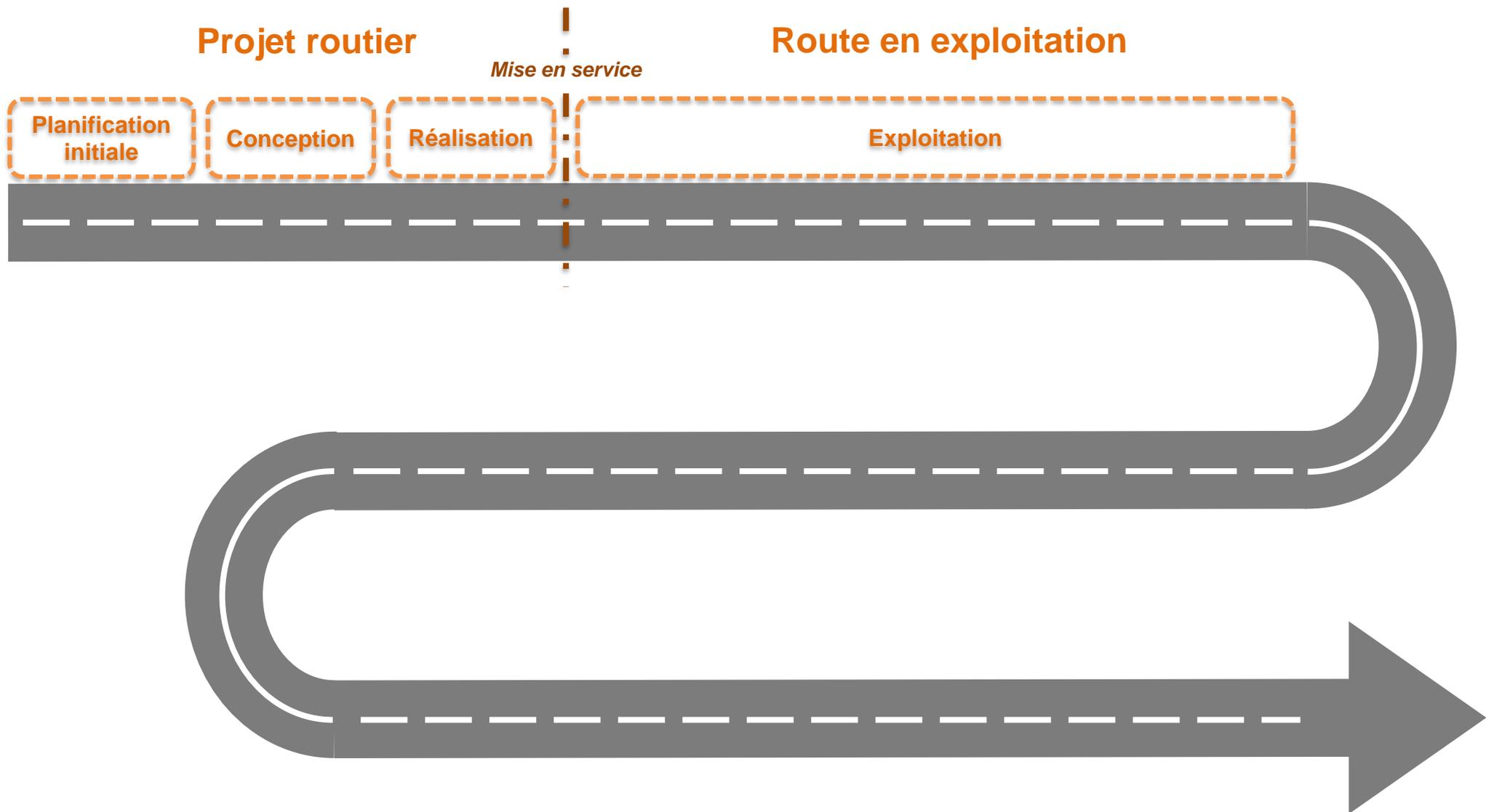
**Circulaire CSPR**  
*Trois guides en accompagnement :*

- *Démarche qualité pour une meilleure prise en compte de la sécurité*
- *Audit avant mise en service*
- *Bilans de sécurité après mise en service*

**2019**

**Révision de la Directive européenne GSIR**  
*Des modifications parfois conséquentes, notamment concernant la classification et gestion de la sécurité*

# LA VIE D'UNE INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE





# AVANT 2019 | LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2008/96/CE

## Projet routier

## Route en exploitation

Mise en service

Planification  
initiale

Conception

Réalisation

Exploitation

Évaluation des incidences sur la sécurité routière des projets d'infrastructure

Audits de sécurité routière pour les projets d'infrastructure

Audit en phase d'étude

Audit en phase de pré-mise en service

Audit en début d'exploitation

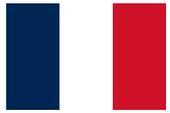
Inspections de sécurité

Classification et gestion de la sécurité du réseau routier en exploitation



À noter :

- Périmètre d'application => réseau routier transeuropéen (sauf tunnels routiers)
- Caractère prescriptif pour tous les États Membres de l'UE

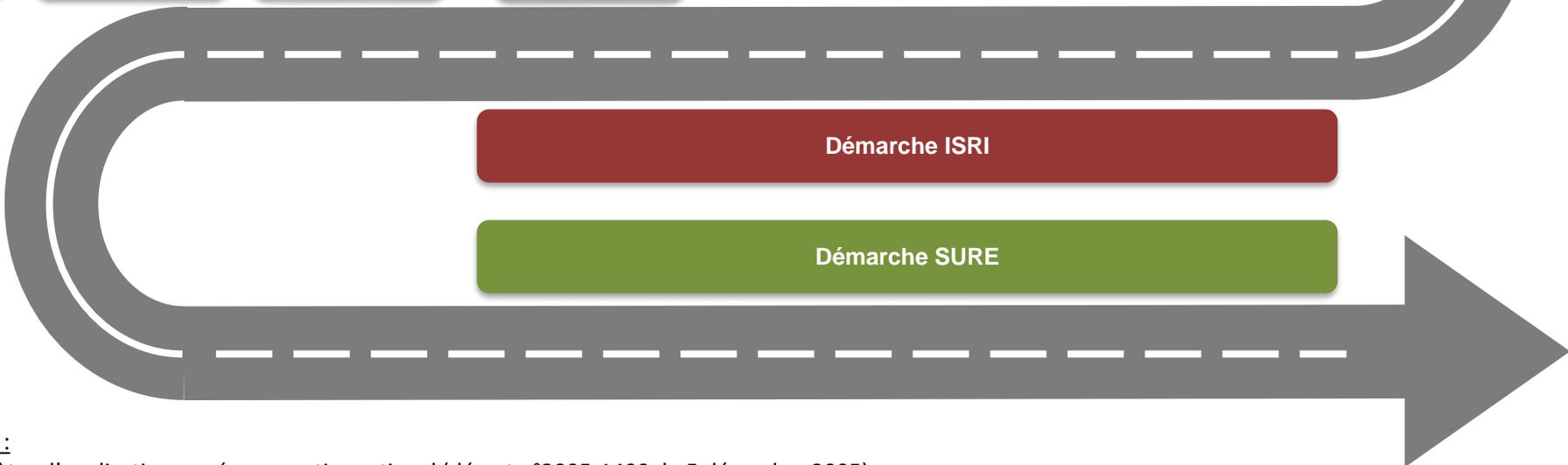


# AVANT 2019 | LA TRANSPOSITION EN FRANCE

Projet routier

Route en exploitation

Mise en service



À noter :

- Périmètre d'application => réseau routier national (décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005)



# APRÈS 2019 | LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2019/1936

## Projet routier

## Route en exploitation

Mise en service



Évaluation des incidences sur la sécurité routière des projets d'infrastructure



Inspections de sécurité

Évaluation de la sécurité



À noter :

- Périmètre d'application => réseau routier transeuropéen (sauf tunnels routiers), **autoroutes et aux routes principales**
- Caractère prescriptif pour tous les États Membres de l'UE

# APRÈS 2019 | LA TRANSPOSITION EN FRANCE

Projet routier

Route en exploitation

Mise en service

Planification  
initiale

Conception

Réalisation

Exploitation

Démarche EISR

Démarches d'audits

Audit ETU

Audit PMS

Audit DEX

Quelques  
modifications mineures

Pas de modifications  
à prévoir

Pas de modifications  
à prévoir

Démarche ISRI

Modifications  
majeures

Démarche SURE



À noter :

- Périmètre d'application => réseau routier national (décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005), **routes et autoroutes transférées à la Collectivité européenne d'Alsace et à l'Eurométropole de Strasbourg, d'éventuelles autres sections de route situées hors agglomération aménagées grâce à un financement de l'Union européenne**

# D'AUTRES DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

Projet routier

Route en exploitation

Mise en service

Planification  
initiale

Conception

Réalisation

Exploitation

Démarche EISR

Démarches d'audits

Suivi continu de la sécurité

Audit ETU

Audit PMS

Audit DEX

Patrouillage

Suivi des accidents

Démarches  
thématiques

- Actions ponctuelles
- Actions ciblées  
(obstacles latéraux,  
contresens, virages,  
etc...)

Démarche ISRI

Démarche SURE

# DÉMARCHES DE SÉCURITÉ DE L'INFRASTRUCTURE ET LOI 3DS

◆ LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi 3DS), article 38 :

→ Autorise le **transfert** d'autoroutes, routes ou portions de voies non concédées relevant du domaine routier national depuis l'Etat vers le domaine public routier des **départements**, de la **métropole de Lyon** et des **métropoles** ;

→ Autorise la **mise à disposition** de ces mêmes voies aux **régions** ;

→ Transfert **sans incidence** sur le statut de route d'importance européenne.

Le réseau concerné par l'obligation actuelle de mise en œuvre des démarches EISR, d'audits, SURE et ISRI restera soumis à cette obligation même en cas de transferts dans le cadre de la loi 3DS (principe de non régression)

# PROGRAMME



Démarches d'audit



Démarche globale



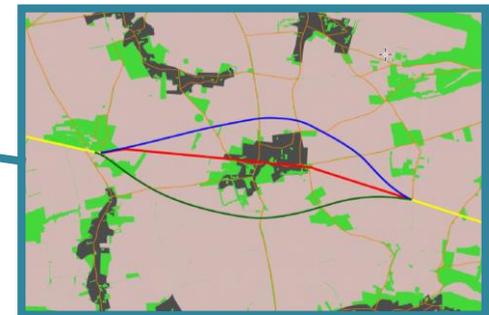
Démarche ISRI



Démarche SURE



TOL



Démarche EISR

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**